ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2018

PLFR POUR 2018 - (N° 1405)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º 29

présenté par M. François-Michel Lambert

ARTICLE 5

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Auforications	ngiement	Crédits de paiement annulés
Infrastructures et services de transports	0	-91 931 538	0	-89 904 419
Affaires maritimes	0	-2 299 066	0	-2 299 066
Paysages, eau et biodiversité	0	-4 421 830	0	-4 421 830
Expertise, information géographique et météorologie	0	-5 511 206	0	-5 481 009
Prévention des risques	0	-41 727 252	0	-41 420 352
Énergie, climat et après-mines	0	0	0	0
Service public de l'énergie	0	0	0	-50 057 438
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	-5 224 706	0	-6 514 326
TOTAUX	0	-151 115 598	0	-200 098 44 0
SOLDE	+151 115 598		+200 098 440	

ART. 5

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à s'opposer de façon ferme aux annulations de crédits massives pour la mission Écologie qui sont présentées par le Gouvernement dans ce PLFR.

Alors que la transition écologique devrait être la première des priorités, le Gouvernement profite de ce PLFR pour faire passer en catimini des annulations à hauteur de 1 % des crédits de cette mission.

Cet amendement entend par conséquent les rétablir.